

VILLE  
DE

6140 FONTAINE-L'ÉVÊQUE



Séance du 02 juillet 2024

**Présents :**

M. Gianni GALLUZZO, Bourgmestre - Président;  
 Mme Barbara OSSELAER, M. Philippe D'HOLLANDER, Mme Christine BRUYERE, M. Gianfranco AUGELLO, M. Sébastien VERSTRICHT, Échevins;  
 M. Michele SICILIANO, Président du CPAS;  
 Mme Laurence BOULANGER, Directrice Générale;

**Point 28** : Renseignement urbanistique relatif à un bien sis rue des Carrières, 58 à 6140 Fontaine-l'Évêque, cadastré 1ère division section B n°360 R - 361 F 3 - 361 E 3 - 360 W - 361 Y 2 - 361 Z 2

**Le Collège Communal,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial ;

Vu la demande de Maîtres ROMAIN, Notaires associés, datée du 07/06/2024 portant la référence "4068/DD" relative à un bien sis **rue des Carrières, 58 à 6140 Fontaine-l'Évêque, cadastré 1ère division section B n°360 R - 361 F 3 - 361 E 3 - 360 W - 361 Y 2 - 361 Z 2** ;

Considérant que le bien appartient actuellement à Monsieur \_\_\_\_\_ ,

Considérant les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

**"Les biens en cause :**

- Sont situés en zone d'habitat au plan de secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10.09.1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;
- Sont raccordables à l'égout ;
- Bénéficient d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;
- Sont à moins de 200m d'une conduite FLUXYS (avis à solliciter auprès de FLUXYS BELGIUM S.A. : Avenue des Arts, 31-1040 Bruxelles. Tel : 02/282.72.53) ;
- Sont longés par le sentier n° 63;
- Est visé en partie à la carte archéologique la parcelle B n°360 R (les avis de la CRMSF, AWAP et SPW seront sollicités pour tous les actes soumis à permis d'urbanisme pour lesquels il y a modification du relief du sol et du sous-sol ;
- *A fait l'objet de permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 :*
  - *à Monsieur ADANT Jena-Pierre en date du 20/02/1985, réf.: 009/85/FE ayant pour objet la construction d'une véranda et un garage ;*
- *N'a fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1er janvier 1977 ;*
- *N'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;*
- **Considérant qu'il existe des discordances entre la situation au Cadastre et la vue aérienne pour la parcelle B n° 360 R : pose de volets avec caisson extérieur + peinture façade (soubassement gris clair devenu grs foncé avec une hauteur plus grande, il y aura donc lieu de prouver la régularité des constructions ou de régulariser la situation ;**

Considérant que ce renseignement urbanistique a été rédigé selon les informations récoltées sur le portail cartographique de la Région Wallonne ainsi que sur l'ensemble des cartes mises à disposition par cette dernière.

Considérant que la Ville de FONTAINE-L'ÉVÊQUE ne peut être tenue responsable d'une erreur éventuelle dans ces références cartographiques;

Considérant qu'en ce qui concerne l'occupation en sous-sol, nous invitons à consulter le site suivant :

[www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be).

Considérant que, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020, ce type de renseignement fait l'objet d'une facturation de 70 € représentant les frais de recherche (facture annexée à la présente) ;

Considérant que le présent renseignement urbanistique est  
référéncé **TCDV\_BAUR\_NOT\_217\_2024\_MD** ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** de délivrer les renseignements urbanistiques précités au Notaire susmentionné.

**Article 2 :** de facturer la somme de 70€ au Notaire, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020 ;

**Article 3 :** la présente délibération sera transmise au Notaire et aux Services concernés.

En séance à Fontaine-l'Evêque, date que dessus.

Par le Collège Communal :

La Secrétaire,  
(s) Laurence BOULANGER

Le Président,  
(s) Gianni GALLUZZO

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,  
(s) Laurence BOULANGER

Le Bourgmestre,  
(s) Gianni GALLUZZO